

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Je ne saurais pas vous le dire comme cela. Je peux vous le transmettre.

Mme Moucheron (cdH). – Volontiers. Merci beaucoup.

QUESTION ORALE
DE MME CREMASCO À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LES TERRES À DÉPOLLUER DANS LE
PÉRIMÈTRE DE REMEMBREMENT URBAIN
DES GUILLEMINS »

QUESTION ORALE
DE MME DEFRAIGNE À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« L'ASSAINISSEMENT DEVANT LA GARE
DES GUILLEMINS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «les terres à dépolluer dans le périmètre de remembrement urbain des Guillemins» et la question orale de Mme Defraigne à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «l'assainissement devant la gare des Guillemins».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, ma question est dans la continuité du dossier des Guillemins, il s'agit de l'esplanade qui était envisagée et notamment son aménagement. Cette vaste esplanade, pour rappel, est contenue dans le périmètre de remembrement urbain du même nom. On apprend que cette esplanade — je ne vais pas faire l'historique du dossier — rencontre une difficulté supplémentaire dans sa construction. Ce sont les terres polluées.

Il serait question de quelque 28000 tonnes de terres qu'il faudrait dépolluer et évacuer pour un coût variant de 45 à 90 euros la tonne. Certains des nombreux acteurs de l'aménagement de ce périmètre, et notamment des membres de la SDLG, imaginent que cette mission de dépollution pourrait être confiée à la SPAQuE. Ce ne sont que des dires que je relaye ici et qui viennent de la presse.

Monsieur le Ministre, je trouvais les chiffres et le prix à la tonne très précis. J'ai cru comprendre qu'il fallait analyser la pollution pour savoir exactement quel était le prix. Vous allez me dire que la fourchette est quand même relativement large, mais qu'on connaisse avec autant de précision le tonnage et le prix de la dépollution et de l'évacuation m'a étonné un peu. Avez-vous des indications plus précises sur la nature de cette pollution et son ampleur?

Évidemment, une mission de dépollution telle que celle-là pourrait-elle être confiée à la SPAQuE dans l'exercice de ses missions de l'année en cours? Il me semblait que c'était aller un peu vite en besogne que d'annoncer cela de la part de certains acteurs de l'aménagement de cette esplanade. La piste de l'évacuation des terres est présentée comme inéluctable. Je vous le disais tout à l'heure: 28000 tonnes.

Par ailleurs, il existe, vous ne l'ignorez pas, d'autres techniques. Ne sont-elles pas envisageables pour dépolluer l'esplanade? Vous savez que j'ai un attachement un peu particulier à cette esplanade et à ce périmètre de remembrement urbain, son espace public et son espace vert, son aménagement paysager en tant que tel. Ne pourrait-on pas allier une autre technique? Enfin, à qui les coûts de cette dépollution incomberaient-ils?

Je vous remercie d'ores et déjà pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, on apprenait la semaine passée, à la SDLG dont je fais partie — ce qui était apparemment déjà connu depuis le mois de septembre, d'où étonnement évidemment des délais — qu'il fallait procéder à une dépollution de cette esplanade. Et effectivement, les chiffres que Mme Cremasco a relayés évoquent un coût de 45 à 90 euros de dépollution la tonne.

La fourchette est assez large puisque c'est du simple au double. On parle d'un surcoût de 1,5 million à 3 millions d'euros, on parle effectivement de 28000 tonnes de terres polluées à évacuer. L'origine de la pollution: terrain minier. Ce ne seraient pas des terres de remblais et ce seraient des types de pollutions que l'on rencontre à proximité des gares. Cette origine a-t-elle ou non une incidence sur qui va prendre en charge cette dépollution? Ce qui nous a été annoncé, c'est que en fonction du coût de la dépollution, il faudrait revoir le projet à la baisse. Or, on sait que se pose le problème juridique de la cession du droit de superficie, donc de la cession d'un droit réel qui est simplement une décision du conseil d'administration de la SNCB de juin 2011, qui est une décision

conditionnelle au type de projet, au type d'aménagement. Si cela doit donc être modifié, cela ne va-t-il pas faire un lien de cause à effet, avec une remise en cause de la décision de la SNCB qui ne va pas être d'un enthousiasme fou, vu que les relations avec la Ville de Liège sont assez délicates et parfois même psychodramatiques pour prendre en charge...
(*Réaction d'un membre*)

Comme je l'ai dit à un journaliste: on va demander à la SNCB, propriétaire d'une partie du site qui doit concéder une partie des droits de superficie, soit Vincent Boulard, va demander à Vincent Boulard, patron de SPAQuE, de dépolluer pour que Vincent Boulard puisse faire rouler les bus puisque patron de la SRWT. (*Rires*)

peut-être, si la ville ne comprend pas avec qui elle doit s'entendre, il faudra-t-il lui donner le mode d'emploi pour frapper à la bonne porte et rencontrer le bon interlocuteur. Aussi, le problème risque de se déplacer parce que quand on va avancer vers l'esplanade et vers votre tour des finances, je pense que la pollution est bel et bien là. Si c'est lié non pas seulement à la proximité de la gare mais à la nature du sol, on n'a pas fini d'en voir. Se pose donc la question de la modification des plans et se pose celle des délais des fonds FEDER. On nous dit: «non, non, il n'y a pas de danger». On nous a parlé de 32 essais, de 10 carottages... Tout cela prend du temps et risque de mettre à mal le projet.

Demain matin, nous aurons encore une réunion de la SDLG, mais il semble que l'on va nous proposer des solutions de dépollution. Quel va être le coût exact? Avez-vous des informations? Y a-t-il eu des contacts entre la région et la SPAQuE? Comment la région pourrait-elle réagir devant cette «très mauvaise nouvelle»? Je ne sais pas comment nous allons nous en sortir parce que c'est un élément, «imprévu» pour être gentil, ou «imprévoyant» pour l'être moins... En attendant, je suis très inquiète pour le devenir du projet de l'ensemble du site parce que j'ai vraiment le sentiment que cela ne sera pas un élément isolé, qu'il va falloir compter avec ce facteur-là tout au long des travaux et tout au long de l'ensemble des aménagements du quartier.

M. le Président. – La parole est M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président. Merci, Mesdames les Députées pour vos questions. Les anciens centres urbains ont été remblayés à diverses époques, par exemple pour éviter les inondations. Ces remblais provenaient notamment des activités existantes dans les environs. C'est également le cas pour la Ville de Liège ainsi que pour une partie de son agglomération. Mais, par ailleurs, il y a eu aussi des activités industrielles, je suis donc étonné de la

surprise des autorisés locales à ce sujet. D'autant plus que l'étude d'incidences effectuée dans le cadre du projet de la tour des finances mentionne effectivement qu'une étude réalisée en novembre 2007 par le bureau d'étude AGEKO a mis en évidence une contamination de l'ensemble du site en divers polluants: métaux lourds, huiles minérales, hydrocarbures aromatiques polycycliques et composés organo-halogénés extractibles.

À ma connaissance, cette étude d'incidence a fait l'objet d'une enquête publique, organisée par la Ville de Liège. Des études complémentaires réalisées en 2009 ont abouti à la conclusion que toute la couche de remblais présente sur le site était contaminée.

Vu que l'implantation du futur bâtiment des finances nécessitait l'excavation de l'ensemble du remblai sous-jacent pour l'aménagement des garages souterrains, il a été décidé que d'une part, au niveau de la zone concernée par le bâtiment, l'ensemble des terres polluées seraient excavées, évacuées et traitées selon les dispositions réglementaires en vigueur. D'autre part, le reste du site ferait l'objet consécutivement d'une procédure d'assainissement selon les dispositions du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols, comme le prévoit le permis d'environnement.

À ce stade, je ne dispose donc pas d'autres éléments sur la nature des pollutions, ni leur ampleur. À titre d'exemple similaire bien connu des Liégeois, il peut être fait référence à l'assainissement du complexe «Médiacité» pour lequel les travaux d'assainissement avaient été évalués à un peu plus de 4 millions d'euros, notamment en raison de la création d'un parking souterrain.

En ce qui concerne la prise en charge de ces coûts, l'application du principe pollueur-payeur doit être la règle. D'ailleurs le décret sols prévoit que l'auteur ou l'auteur présumé de la pollution est le premier interlocuteur de l'administration.

Selon le principe dit de la cascade, en l'absence d'auteur, l'exploitant devient le titulaire des obligations du décret et, à défaut d'exploitant, le propriétaire ou toute personne disposant de droit réel sur le terrain. À ce stade, je ne peux me prononcer sur ce titulaire des obligations.

Il va cependant sans dire que ce dossier est prioritaire à mes yeux dans le cadre de l'exposition internationale Liège 2017. Je serai donc attentif à toute demande émanant de la SDLG et actif dans la recherche de la meilleure solution afin de gérer de manière parcimonieuse les deniers publics en ces temps difficiles, mais également de ne pas porter préjudice aux autres projets cofinancés par les Fonds structurels européens.

S'il s'avère que la pollution est déjà bien circonscrite et que les projets sont très avancés,

l'implication de la SPAQuE dans ce dossier ne me paraît pas indispensable. Mais nous verrons bien s'il y a des demandes précises qui seront formulées.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Ministre d'avoir rappelé le contexte légal général par rapport à la pollution des sols. Je pense que cela fait du bien de repréciser ces termes-là. Je réitère, en ce qui me concerne, mon appel à la créativité relative à l'aménagement de cette esplanade. Non seulement la créativité, mais la valeur d'exemple aussi parce que comme vous l'avez reprécisé au début de votre réponse, nous avons pas mal de centres urbains qui sont remblayés, et donc avec des pollutions potentielles. La dépollution de ce site peut, s'il est créatif et intéressant, servir d'exemple et peut-être faire des jeunes.

M. le Président. – La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). – Si cela fait des jeunes, je ne sais pas s'il faut nous en garder un. Je suis très préoccupée par votre réponse, non pas en tant que telle, mais parce que vous nous dites que c'était bien connu et bien connu depuis longtemps, depuis 2007. Je vais recevoir votre réponse que je vais lire très attentivement, notamment avant les débats que nous aurons demain matin dès potron-minet. À nous, administrateurs lambda et basiques, le 16 février, on a dit: «On vient de découvrir le problème». Oui, certes, au mois de septembre!

On se réunit maintenant devant vous en février 2012 parce qu'il fallait prendre la pleine mesure des choses. On veut vraiment nous vendre «un chat dans un sac», parce que ce problème est manifestement connu depuis un certain temps. On fait mine de le découvrir. Et quand je dis «un chat dans un sac», cela veut dire quand on déploie et quand on fait la prévision des fonds FEDER et du déroulement des travaux, c'est un élément et un paramètre dont on devait, d'ores et déjà, d'emblée, tenir compte.

Quand vous dites que le titulaire du droit réel doit dépolluer, cela change la donne et la perspective au niveau de cette fameuse cession de droits de superficie, dont j'ai parlé. Je n'ai donc pas obtenu mes apaisements.

Vous évoquez les terres de remblais. J'aimerais donc faire une remarque; quand on a posé la question, la semaine dernière, sur les origines de la pollution, l'échevin de l'urbanisme déclarait que ce n'étaient pas des terres de remblais, comme cela pouvait être le cas, par exemple, à Bavières. Nous avons donc interpellé hier sur le dossier de Bavières où, là, il y a des terres de remblais en s'interrogeant

sur le coût que pourraient entraîner des problèmes de dépollution et sur qui en aurait la charge. La ville a-t-elle pris des engagements?

Mais vous semblez dire, ce qui demandera des questions plus pointues, que ce seraient des terres de remblais. Je me demande donc un peu de qui on se moque! Je ne parle pas de vous, Monsieur le Ministre, mais j'ai quand même un certain nombre de questions en suspens.

Je ne regrette pas d'être venue et d'avoir posé ma question, et je la reposerai demain matin, avec l'acuité voulue, car j'ai l'impression qu'on se moque d'un certain nombre de gens et qu'on ne nous dit pas toute la vérité.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
LA MOBILITÉ,
SUR
« LA CHARTE D'AALBORG ET
L'AGENDA 21 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «la Charte d'Aalborg et l'Agenda 21».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 27 mai 1994, la Conférence européenne sur les villes durables, qui se tenait au Danemark et plus précisément à Aalborg, adoptait la Charte d'Aalborg pour les pouvoirs locaux qui réaffirmait le rôle historique des communes en matière de gestion des problèmes environnementaux et développement durable. Dix ans après, en juin 2004, c'étaient les engagements d'Aalborg qui étaient, cette fois, adoptés et qui visaient essentiellement toute la trame de l'Agenda 21 dans laquelle un certain nombre de pouvoirs locaux se sont également inscrits.

Comment la Wallonie s'est-elle inscrite dans la promotion de cette Charte et des engagements y afférents? Quelles sont les initiatives qui sont prises ou ont été prises en la matière? Comment a-t-on conscientisé les communes? Quelles sont les communes wallonnes qui, par un vote au conseil communal, ont adopté à la fois la Charte et/ou les engagements d'Aalborg?

De manière plus ponctuelle par rapport à l'Agenda 21 local, quelles sont les communes qui sont impliquées dans la mise sur pied de cet